



MARTA CARTABIA

Marta Cartabia (San Giorgio su Legnano, 14 maggio 1963) est professeure et spécialiste du droit constitutionnel, juge constitutionnelle depuis 2011, vice-présidente de la Cour constitutionnelle depuis le 12 novembre 2014.

En 1993, elle a obtenu un doctorat de recherche en droit à l'Institut universitaire européen de Fiesole (superviseur : Bruno de Witte). Après sa spécialisation à l'Université d'Aix-Marseille sur les thèmes de la justice constitutionnelle comparée, elle effectue périodiquement des recherches à l'étranger et, notamment aux États-Unis. Juste après avoir obtenu sa licence, elle est devenue research fellow à la University of Michigan Law School de Ann Arbor, sous la direction des professeurs J. H. H. Weiler et T. Sandalow.

De 1993 à 1999, elle est chercheuse en droit constitutionnel à l'Université de Milan et de 1993 à 1995, elle fait office d'assistante d'étude auprès de la Cour constitutionnelle ; elle devient par la suite professeure associée (1999 - 2000) puis professeur ordinaire (2000 - 2004) d'éléments fondamentaux de droit public à l'Université de Vérone ; depuis 2004, elle est professeur ordinaire de droit constitutionnel à l'Université de Milan-Bicocca, où elle a également été titulaire du cours Jean Monnet de droit constitutionnel européen (2005 - 2008). Elle a enseigné dans de nombreuses universités en Italie et l'étranger, dont Tours, Toulon, San Sebastián et Eichstätt.

Elle a été inaugural fellow au Straus Institute for Advanced Study in Law and Justice (New York University), qui est dirigé par Joseph H.H. Weiler. Elle exerce des mandats de direction pour de nombreuses revues spécialisées nationales et internationales et est l'un des fondateurs, ainsi que co-directeur, du Italian Journal of Public Law, la première revue juridique italienne entièrement en anglais.

Elle est membre de l'Associazione italiana dei costituzionalisti et de l'Inaugural Society's Council di ICONS – The International Society of Public Law.

En 2018, elle figure parmi les fondateurs de l'Italian Chapter de ICONS dont elle est la co-présidente.

Le 2 septembre 2011, elle est nommée juge de la Cour constitutionnelle de la République Italienne par le Président de la République Giorgio Napolitano. Le 12 novembre 2014, le président de la Cour constitutionnelle Alessandro Criscuolo la nomme vice-présidente, nomination qui sera confirmée le 24 février 2016 par le président Paolo Grossi, nouvellement élu, puis le 8 mars 2018, par le président Giorgio Lattanzi.